

Formations aux Permis bateau

Le CFFSN organise deux sessions de formation permis bateau, la première session est réservée par priorité pour les candidats à la formation des moniteurs BPJEPS et commence en semaine, la seconde session sur des samedi.

Rappelons que pour le nouveau permis mis en place en 2008, les candidats qui n'ont aucun permis doivent d'abord suivre les cours de préparation à l'examen QCM, et passer avec succès une des épreuves (côtier ou eaux intérieures) avant passer la formation évaluation pratique de conduite. On peut indifféremment commencer par le QCM côtier ou celui des eaux intérieures. Les titulaires d'un permis côtier ou eaux intérieures n'ont pas à repasser la pratique.

Notez que le tarif proposé par le CFFSN est très bas, environ la moitié du tarif de certains bateaux écoles, mais est réservé aux licenciés d'une des fédérations qui ont créé le CFFSN.

La participation du CDV 78 est limitée au permis rivière et est, dans la limite de son budget, de 150€ pour un premier permis, de 80€ en extension rivière pour les titulaires d'un permis côtier.

Dans le cadre des aides à la formation du CDV 78, je demande aux Présidents de clubs de me communiquer la liste nominative des candidats de votre club avant le premier octobre prochain.

Mon adresse mail : robert.comte@ffv.fr

INSCRIVEZ VOUS RAPIDEMENT !

Selon le règlement des permis la pratique bateau ne peut avoir lieu qu'après avoir réussi une des épreuves QCM, la pratique s'effectuant sur le plan d'eau de la base de CERGY PONTOISE, au maximum 3 (en hiver) ou 4 (en été) concurrents par jour.

FORMATIONS AUX PERMIS BATEAU (Document extrait du site internet du CFFSN)

Ces formations sont strictement réservées aux personnes licenciées dans une des ligues ou comités administrateur du CFFSN (aviron, voile, canoë-kayak, ski nautique).

Les raisons :

- Permettre à nos clubs de se conformer à la réglementation pour encadrer nos activités,
- Démocratiser l'accès à l'encadrement de nos activités nautiques,
- Permettre aux futurs stagiaires BPJEPS de valider ces pré requis,
- Compléter la formation des stagiaires BPJEPS sur les supports mer (CRR & hauturier)

Conditions d'entrée :

- Etre âgés de 16 minimum,
- Etre licencié dans une des ligues ou comités qui administrent le CFFSN,
- Faire preuve d'une réelle motivation pour l'**Encadrement** des activités nautiques,

Le permis eaux intérieures :

Indispensable pour conduire les bateaux de plus de 6 chevaux sur rivières, lacs et canaux. Il vous permettra de piloter des embarcations de moins de 20 mètres quelque soit leur puissance.

La formation pratique est commune

aux deux options.

Le permis côtier :

Ce permis permet de naviguer en mer jusqu'à 6 milles d'un abri, sans limitation de puissance. Il autorise également la navigation de nuit.

Elle est organisée et certifiée par le CFFSN

Le certificat de radiotéléphoniste restreint :

Comme la VHF participe grandement à améliorer la sécurité à bord, son emploi est plus que conseillé au titulaire d'un BPJEPS comportant un support mer. L'utilisation de cette VHF demande obligatoirement de passer l'examen appelé Certificat de Radiotéléphoniste Restreint (CRR).

Téléchargez dès maintenant le [manuel de préparation](#) édité par l'Agence Nationale des Fréquences.

Testez vos connaissances en répondant à cet [exemple de questions](#) d'examen.

Organisation et tarifs :

	Option Côtière OU Eaux intérieures	Option Côtière ET Eaux intérieures	Extension Côtière OU Eaux intérieures
Préparation au code	14 h de cours sur 2 jours à Cergy.	28 h de cours sur 4 jours à Cergy.	14h de cours sur 2 jours à Cergy.

Navigation	3h comprenant 2 heures de pratique individuelle et l'examen sur 1 journée à Cergy	3h comprenant 2 heures de pratique individuelle et l'examen sur 1 journée à Cergy	Pas de pratique à condition de fournir l'original de votre permis bateau
Examen	QCM électronique de 25 questions (4 erreurs admises) Plusieurs dates de sessions code par mois à Paris	2 QCM électronique de 25 questions (4 erreurs admises) Plusieurs dates de sessions code par mois à Paris	1 QCM électronique de 25 questions (4 erreurs admises) Plusieurs dates de sessions code par mois à Paris
Tarif	233* € (avec livret de code)	390* € (avec 2 livrets de code)	157* € (avec livret de code)
Timbres fiscaux	60 + 38 = 98 €	60 + 38x2 = 136 €	38 €

* Les tarifs ne tiennent pas compte de la cotisation (10 €)

Inscription :

Sessions de formation limitées a 15 stagiaires par cours de code.

Sessions à venir :

- **SESSION 1 (réservée en priorité aux stagiaires BPJEPS 2008/2009)**
- cours eaux intérieures les 13 & 16 octobre 2008 de 9h00 à 17h00 à Cergy (95)
- cours mer côtier les 21 & 27 octobre 2008 de 9h00 à 17h00 à Cergy (95)
- Pratique bateau du 01 au 07 novembre 2008 (1 journée au choix par stagiaire) à Cergy (95)
- **SESSION 2**
- cours eaux intérieures les 08 & 15 novembre 2008 de 9h00 à 17h00 à Cergy (95)
- cours mer côtier les 22 & 30 novembre 2008 de 9h00 à 17h00 à Cergy (95)
- Pratique bateau du 24 au 29 novembre 2008 (1 journée au choix par stagiaire) à Cergy (95)

En retournant le **dossier d'inscription** et le **certificat d'aptitude physique**

sans oublier de joindre la photocopie de votre licence FFSA ou FFSN ou FFV ou FFCK à :

CFFSN

BP 43706

95037 CERGY PONTOISE CEDEX